

LA FETE DE SAINTS MARTYRS CANADIENS

Fixée d'abord au 16 mars, la fête des Martyrs Jésuites, Jean de Brébeuf et ses compagnons avait été célébrée par un privilège spécial, l'année de leur canonisation, le 26 septembre, puis était revenue à sa première date. Un décret de Rome, accédant aux demandes qui ont été faites, vient de fixer définitivement cette fête au 26 septembre. C'est donc à cette date qu'elle sera célébrée cette année et les années suivantes.



CE QU'EST LE PRETRE

C'est un grand privilège d'être Prêtre!

La dignité par excellence de l'Homme-Dieu c'est d'être Prêtre: Notre-Seigneur Jésus-Christ est Prêtre éternel et c'est à cause de cela qu'Il a pu offrir le Sacrifice infini de notre Rédemption.

Par cette glorieuse Rédemption, notre Sauveur a communiqué de magnifiques privilèges à la race humaine. Parmi tous, le plus excellent est le Sacerdoce, car il est la plus haute communication possible avec la divinité. Admettre à l'état surnaturel en conférant le baptême, pardonner les péchés et surtout faire venir Jésus sur l'autel, quelles merveilles. Ah! si nous avions plus de foi!

Mgr Henri Debout.



L'EVIDENCE DU SURNATUREL

Voici Lourdes, c'est-à-dire l'évidence du surnaturel; Lourdes, théâtre d'un fait qui ne semble rien, qui s'est passé dans l'âme d'une enfant, qui paraît échapper à toute vérification humaine: la Vierge Immaculée est apparue à Bernadette, elle lui a parlé: la petite paysanne l'affirme; le monde, semble-t-il, a beau jeu pour le nier, pour en douter, ou pour dire: "Qu'importe?" Oui, mais Dieu ne permet pas qu'on le nie, ni qu'on en doute, ni qu'on s'en désintéresse. Et voilà l'affirmation d'une humble fille des champs, qui va, comme autrefois celle de Jeanne d'Arc, remuer tout un siècle, mettre en mouvement des multitudes, secouer l'indifférence, fasciner les regards des amis et des ennemis de Dieu, rallumer les ardeurs de la prière, et jeter, comme un défi miséricordieux à cette génération qui avait déclaré le miracle impossible, tout un faisceau d'indéniables miracles.

Mgr d'Hulst.